

\_\_\_\_\_

Date de Convocation

23/03/2022

Date d’Affichage

23/03/2022

\_\_\_\_\_

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 10

Votants 17

\_\_\_\_\_

**OBJET :**

**Admission de créances  
en non valeur**

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars à 19 h 00  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la  
Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Hélène  
FOUACHE

Etaient présents : Hélène FOUACHE, Olivier DUBREUCQ, Anne  
SEILLE, Xavier GIRARD, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE,  
Philippe LAQUAY-PINSET, Olivier TYTGAT, Jean-Michel  
HAVEZ, Anne DAMIE

Absents ayant donné procuration : Michel DUPONT, Gilles  
RONSE, Valérie DEVENDEVILLE, Emilie VANDERBAUWEDE,  
Emmanuelle AUMARD, Rénaud DUREUX, Aurore PENNORS

Absente excusée : Amandine TEYS

Secrétaire de séance : Anne DAMIE

\_\_\_\_\_

Suite à la demande de Monsieur le Trésorier de Templeuve-  
en-Pévèle, il est proposé au conseil municipal l’admission en  
non-valeur des titres émis sur le budget principal de la  
commune dont le détail figure ci-après :

- Pour l’exercice 2020 :

Titre 455 pour un montant de 52,03 €

Titre 590 pour un montant de 15,60 €

Titre 600 pour un montant de 26,60 €

Mandat annulatif 4, pour un montant de 34,97 €

- Pour l’exercice 2021

Titre 252 pour un montant de 0,01 €

Pour ces titres, le comptable invoque une créance minime  
inférieure au seuil de poursuite ou des certificats  
d’irrecouvrabilité pour les débiteurs.

Le montant total des titres objet d’une demande d’admission  
en non-valeur par le comptable sur le budget principal de la  
commune s’élève ainsi à 129,21 €.

Le conseil municipal valide à l’unanimité l’inscription en non-  
valeur des titres énumérés ci-avant, pour un montant total de  
129,21 €.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire d’Ennevelin,  
Michel DUPONT

